



ASSOCIATION ATOUR DU GRAND CHENE
22 Rue de l'Hôtel de Ville
83560 ST JULIEN LE MONTAGNIER

Président : Christian RINAUDO
autourdugrandchene@gmail.com

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 1^{er} Février 2025

Le 1^{er} février 2025 à 17 Heures 30, les membres de l'Association « Autour du Grand Chêne » se sont réunis dans la salle de l'Office du Tourisme, Quartier St Pierre – 83560 St Julien le Montagnier, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. 35 personnes sont présentes et 20 personnes se sont fait représentées, nous avons donc atteint le quorum nécessaire pour valider les différents points de l'Assemblée.

La séance est ouverte à 17 Heures 45.

Ordre du Jour :

- **Rapport moral.**
- **Rapport financier.**
- **Le compte-rendu du 21ème salon du champignon.**
- **Budget Prévisionnel.**
- **Appel à candidature pour le Conseil d'Administration.**
- **Renouvellement du Conseil d'Administration.**
- **Election du bureau par le CA.**
- **Idées suggérées pour les activités 2025.**
- **Fixation du montant de la cotisation.**
- **Autres projets, questions diverses.**

1 – Rapport Moral :

Le Président Christian RINAUDO relate les différentes activités. Son exposé est agrémenté d'une projection de photos par Robert ROLANDO sur les différents points forts de l'année 2024 (compte-rendu en pièces jointes).

Le compte-rendu moral soumis au vote est accepté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

2- Compte-rendu du 21ème salon du Champignon :

L'année 2024, favorable à la poussée fongique a été exceptionnelle puisque c'est plus de 250 espèces que nous avons pu faire découvrir au public (près de 500 visiteurs).

(compte-rendu en pièces jointes).

Le compte-rendu du Salon du Champignon soumis au vote est accepté à l'unanimité par les personnes présentes ou représentées.

3- Compte-Rendu Financier :

Le bilan financier est présenté par la Trésorière Corine VANHOY.

Le montant des dépenses pour les différentes activités et sorties de l'année s'élèvent à : **15 069,53 €.**

Ce montant englobe les différentes dépenses (achats pour réalisation de l'exposition de la mer – du salon du champignon – loto – la participation de l'association aux sorties – les intervenants pour les activités ainsi que les charges de fonctionnement).

Les recettes annuelles s'élèvent à : **16 806,60 €.**

Elles comprennent les cotisations des adhérents, les subventions de la mairie, de la communauté des communes et du département ainsi que la participation des adhérents aux sorties et les recettes du loto, tombola et diverses ventes à l'occasion du salon.

Soit un résultat positif de : **1737,07 €.**

Les chiffres du salon du champignon :

Recettes : 8 514,50 €

Dépenses : 8 153,65 €

Résultat : + 360,85 €

Le compte-rendu financier mis au vote, est adopté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Quitus est donné à la trésorière pour la tenue des comptes de l'exercice 2024 .

4 – CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Madame Corine VANHOY, trésorière, annonce sa démission de ce poste et remercie de la confiance accordée par le Président et les adhérents pendant son activité.

Nous la remercions pour son dévouement et son implication pendant ses 8 années.

Nous nous réjouissons cependant qu'elle reste à nos côtés dans le Conseil d'Administration pour continuer l'aventure de l'Association « Autour du Grand Chêne ».

Madame Isabelle PONSAILLE a démissionné en cours d'année de son poste de secrétaire adjointe.

Madame Laurence MARTRA ne souhaite pas renouveler son mandat au poste de Trésorière adjointe.

Nous les remercions pour leurs participations et leurs dévouements pendant leurs fonctions.

Nous accueillons Roxane RENAMBOT qui a fait acte de candidature.

Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Les membres du CA nommés jusqu'en 2025 sont :

Madame Josette GOUIN, Madame Annick LOCHOUARN, Monsieur Yves LOCHOUARN, Monsieur Christian RINAUDO, Madame Corine VANHOY.

Les membres du Conseil d'Administration à réélire jusqu'en 2026 sont :

L'assemblée renouvelle : Monsieur Robert GOUIN, Madame Christiane TABARY, Monsieur Claude TABARY, Madame Chantal GILLET, Monsieur André VICENTE,

Et nomme Madame Roxane RENAMBOT en qualité de membre du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction, conformément aux statuts, pendant une durée de deux ans.

Les membres du C.A. sortant sont :

Madame Laurence MARTRA
Madame Isabelle PONSAILLE

L'équipe du Conseil d'Administration est la suivante :

- Madame GILLET Chantal.
- Madame GOUIN Josette.
- Monsieur GOUIN Robert.
- Madame LOCHOUARN Annick.
- Monsieur LOCHOUARN Yves.
- Madame RENAMBOT Roxane.
- Monsieur RINAUDO Christian.
- Madame TABARY Christiane.
- Monsieur TABARY Claude.
- Madame VANHOY Corine.
- Monsieur VICENTE André.

La présentation des membres du Conseil d'Administration n'a pas fait l'objet d'une remarque.

La résolution est mise au vote l'équipe ainsi constituée est acceptée à l'unanimité.

5. Constitution du bureau :

Le Conseil d'Administration se réunira prochainement afin de constituer le nouveau bureau.

6. Le calendrier des activités du 1^{er} semestre 2025 :

Sorties Prévues (à confirmer) :

- 3 mai 2025: Orchidées
- 11 au 13 mai : Morilles dans le Dévoluy
- 31 mai : Papillons à Vauvenargues.
- 25 et 26 octobre : Salon du champignon

Puis, d'autres activités doivent être fixées au calendrier : visite des mines à Gréasque, château de Beauduen, fête des violettes en Ardèche, Isle sur la Sorgue, Avignon, séjour en Périgord à l'automne, exposition Cézanne à Aix, loto, calendales,...etc .

Le Conseil d'Administration se réunira prochainement pour élaborer ce calendrier.

La cotisation :

Le montant fixé l'année passée de 15 € pour une personne seule et de 30 € pour un couple doit être revu pour un meilleur équilibre financier.

Ainsi, il est décidé de porter le montant de la cotisation à

- 20 € pour une personne seule
- 30 € pour un couple.

Ces tarifs seront applicables à compter de l'année 2026.

La proposition mise au vote est adoptée à l'unanimité moins une abstention et une voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le président de séance et la secrétaire de séance.

A St Julien le Montagnier,
le 1^{er} février 2025

Le Président de séance
Christian RINAUDO



La Secrétaire de séance
Annick LOCHOUARN

